

**REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 22 septembre 2026

DATE D’AFFICHAGE : 22 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

**En exercice : 33
Présents : 24
Votants : 32**

L’an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

L’appel nominal est effectué par François LONGEAULT,

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire,
M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint
Mme ABLOUH, M. BOUCHELLA, Mme BATHILY, M. ENGRAND, Mme. BELHADJ-ADDA, M. GAILLARD Maires – Adjoints,
Mme CHERGUI, M. MOHAMMED, Mme CHARLOT, M. CHERQUEFOSSE, Mme ZABAIRI, Mme BOUKANDOURA, M. LEFEVRE, Mme PANIGHINI, M. CHIKH, Mme BAUDRY, Mme HADIL, M. GORA, M. NEY, Mme LITI, M. BOUZAR, Mme SISSOKO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. THUMARIN	(procuration M. GAILLARD)
Mme DA SILVA	(procuration M. CHERQUEFOSSE)
M. DA CRUZ	(procuration Mme ARENOU)
Mme GEREMIA	(procuration Mme CHERGUI)
M. MARCIN	(procuration M. LONGEAULT)
M. BRENOT	(procuration Mme ABLOUH)
M. SION	(procuration M. BOUZAR)
Mme VERGNAUD	(procuration M. NEY)

Absents :

M. LIAOUI

MOTION RELATIVE A LA FERMETURE DE L’A13

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L. 2121-29 al. 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la fermeture de l'A13 à Saint-Cloud, annoncée du 16 novembre 2026 à la fin du mois d'août 2027, constitue une contrainte majeure pour l'accessibilité du territoire et les déplacements quotidiens des Yvelinois, habitants comme actifs,

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20261006-2026-DEL-85-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026

CONSIDÉRANT que la ville de Chanteloup-les-Vignes reconnaît pleinement la nécessité des travaux de confortement du tunnel de Saint-Cloud, indispensables à la sécurité de l'ouvrage et à l'avancée de la ligne 15 Ouest, mais regrette toutefois que leur annonce, faite fin juillet, ait laissé si peu de temps aux collectivités, aux entreprises et aux habitants pour s'organiser,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal salue l'effort consenti pour réduire de 50 % le péage de l'A14 pour les trajets concernés, qui constitue une solution pour le Nord des Yvelines ; qu'aucune mesure comparable n'est prévue pour le Duplex de l'A86, alors que cette autoroute peut constituer un itinéraire de substitution efficace pour le Sud Yvelines et contribuer à éviter l'engorgement des voiries communales et départementales ; qu'il appelle donc l'État à engager sans délai une discussion avec le concessionnaire afin de compléter le dispositif annoncé pour l'A14 par une mesure tarifaire adaptée au Duplex de l'A86,

CONSIDÉRANT par ailleurs que la Ville sera très vigilante quant aux possibilités concrètes offertes aux automobilistes de se reporter vers les transports en commun, compte tenu des difficultés quotidiennes déjà rencontrées par les Yvelinois et régulièrement signalées par les élus du territoire,

CONSIDÉRANT qu'en complément des annonces faites concernant les lignes de bus Express empruntant l'A14 (lignes 7820, 7821 et 7822), le Conseil municipal appelle Île-de-France Mobilités et l'État à faire de la fiabilité des transports en commun une priorité pendant cette période de fermeture ; que les fermetures nocturnes, en particulier sur les lignes N et U du réseau Transilien et sur les lignes du RER A et C, doivent être limitées au maximum,

CONSIDÉRANT qu'une attention particulière doit être portée aux deux axes de la ligne J desservant le nord des Yvelines ; qu'en l'état, les travaux de renouvellement des voies envisagés en 2027 ne peuvent être maintenus selon le calendrier prévu ; que le Conseil souhaite, en lien avec la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, le report de ces travaux en 2028, sous réserve des interventions indispensables à la sécurité ferroviaire, afin de ne pas cumuler les interruptions de trains et la fermeture de l'A13,

CONSIDÉRANT que la Ville prend note que le Département s'engage, avec les intercommunalités concernées et en coordination avec l'État, à organiser une concertation avec les communes sur le calendrier des travaux routiers locaux ; que les chantiers susceptibles d'aggraver les difficultés sur les itinéraires de report seront, chaque fois que possible, décalés ; que cette démarche commune doit garantir la sécurité des déplacements tout en limitant les contraintes imposées aux Yvelinois,

ENTENDU l'exposé de Madame Catherine ARENOU, Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

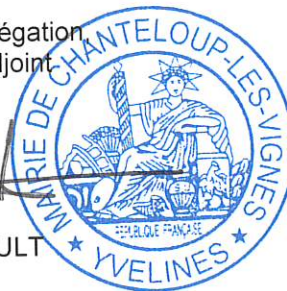
- **SALUE** la concertation organisée par le Préfet de région d'Île-de-France avec les intercommunalités ainsi que les annonces d'Île-de-France Mobilités concernant le renforcement de l'offre sur les lignes de car Express empruntant l'A14 ;
- **INVITE** l'État à étendre au Duplex de l'A86 une mesure d'accompagnement tarifaire exceptionnelle de 3,50 € par trajet, comme déjà pratiquée par le passé, comparable à celle obtenue sur l'A14, afin de tenir compte des différents itinéraires empruntés par les Yvelinois ;
- **APPELLE** Île-de-France Mobilités, SNCF Réseau et SNCF Voyageurs à renforcer la qualité de service sur les transports collectifs, notamment sur les branches de la ligne J vers Mantes-la-Jolie via Poissy et via Conflans-Sainte-Honorine, sur les lignes L, N et U et des RER A et C : régularité, capacité aux heures de pointe et information des voyageurs ;
- **DEMANDE** le report en 2028 des importants travaux de renouvellement des voies prévus en 2027 sur les axes concernés, sous réserve des interventions indispensables à la sécurité ferroviaire, afin de ne pas cumuler fermeture autoroutière et interruptions ferroviaires ;
- **DEMANDE** le renforcement des capacités de la ligne Express 7815 pour garantir la qualité de la desserte de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ;

- **DEMANDE** la poursuite et l'amplification, avec l'État, de la concertation auprès des communes et des intercommunalités les plus concernées sur le calendrier des travaux routiers locaux.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le six octobre deux mille vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT





Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20261006-2026-DEL-85-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026